

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	19	8

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 27
Contre : 0

Le 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 16 juin 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 16 juin 2023.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 19 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR		X	BRUNO GUILBERT	EVE	THIERRY		X	
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	DOMINIQUE PARA	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE		X		COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	MARYSE BETOUS	DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	MARIE CHRISTINE DELATTRE	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE		X	THIERRY LARIDON					

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2023-44
INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)
REVISION

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 076-217604750-20230627-DCM202344-DE

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°2021-82 en date du 16 décembre 2021 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des représentants de l'Administration lors de la réunion du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal a par délibération en date du 16 décembre 2021 institué le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) ainsi que la liste des grades susceptibles de les percevoir ;

Considérant que la liste ne fut pas révisée afin d'intégrer les grades relevant de la filière de l'animation après reprise en régie des activités périsco et extrascolaires ;

Considérant que les ATSEM ne furent pas intégrés alors que très ponctuellement et pour des nécessités de service, il pourrait être envisagé d'avoir recours au paiement d'IHTS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter le dispositif de la délibération n°2021-82 et d'arrêter la liste modifiée des grades susceptibles de percevoir l'IHTS comme présentée ci-dessous.

FILIERES	GRADES	FONCTIONS
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	TOUTES
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TOUTES
TECHNIQUE	TECHNICIEN	TOUTES
TECHNIQUE	TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	TOUTES
TECHNIQUE	TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	TOUTES
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	TOUTES
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	TOUTES
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	TOUTES
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TOUTES
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	TOUTES
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
MEDICO SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 2EME	TOUTES
MEDICO SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
MEDICO SOCIALE	AGENT SOCIAL	TOUTES
MEDICO SOCIALE	AGENT SOCIAL PPAL 2EME CLASSE	TOUTES
MEDICO SOCIALE	AGENT SOCIAL PPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
POLICE MUNICIPALE	GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	TOUTES
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER CHEF DE POLICE MUNICIPALE	TOUTES
ANIMATION	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
ANIMATION	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	TOUTES
ANIMATION	ANIMATEUR	TOUTES
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	TOUTES
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	TOUTES
MEDICO SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	TOUTES
MEDICO SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	TOUTES



Pour copie conforme au registre
Le 27/06/2023

Le Maire,
Bruno GUILBERT